États financiers de la

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Vaughan Metropolitan Centre 100 New Park Place, bureau 1400 Vaughan (Ontario) L4K 0J3 Canada Téléphone 905-265-5900 Télécopieur 905-265-6390

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et au ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture

# **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints de l'entité au 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 sur les paiements de transfert de la Loi sur l'administration financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

### Observations - référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu pour les états financiers.

En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

# Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

# Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



### Page 3

#### En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
  - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LPMG A.H.l. S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 14 juin 2023

État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 502 460 \$	11 415 744 \$
Acomptes des clients (note 3)	19 794 617	15 734 699
Débiteurs (note 8)	2 819 096	665 101
	46 116 173	27 815 544
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	8 331 403	4 610 250
Revenus reportés (note 3)	19 794 617	16 268 468
Avantages sociaux futurs (note 6)	204 900	965 200
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	37 738 220	38 731 331
	66 069 140	60 575 249
Dette nette	(19 952 967)	(32 759 705)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	162 338 182	169 991 096
Stocks	697 733	567 192
Charges payées d'avance	1 306 494	681 304
	164 342 409	171 239 592
Engagements (note 9)		
Excédent accumulé (note 5)	144 389 442 \$	138 479 887 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	31 mars	31 mars	31 mars
	2023	2023	2022
	Montants budgétés [Note 1 I)]	Résultats réels	Résultats réels
Type text h	nere		
Revenus Aliments et boissons	13 808 900 \$	18 458 611 \$	1 421 450 \$
Location d'installations	12 000 000	16 229 596	2 925 270
Stationnement	5 360 000	11 444 845	5 853 423
Commissions	3 533 000	5 805 460	578 424
Communications	1 305 000	1 884 957	286 571
Apports en capital	993 100	993 111	993 111
Paiements de transfert (note 3)	-	1 791 924	23 824 681
Autres	2 276 900	4 123 775	1 644 424
Montant total des revenus	39 276 900	60 732 279	37 527 354
Charges (note 7) Aliments et boissons	12 429 900	14 663 565	4 468 975
Location d'installations	5 404 000	3 760 370	2 315 068
Stationnement	2 567 200	2 634 354	1 921 641
Communications	789 900	811 377	618 565
Services événementiels	514 900	528 541	233 097
Charges générales et administratives	7 429 800	8 630 942	4 478 763
Ventes et commercialisation	2 444 800	13 208	2 770 297
Services d'ingénierie	5 649 700	5 171 528	3 660 640
Énergie	2 622 500	2 243 604	1 455 493
Autres	3 352 900	3 140 798	2 347 410
Amortissement	10 700 000	10 724 437	10 448 093
Total des charges	53 905 600	52 322 724	34 718 042
Excédent (déficit) de l'exercice	(14 628 700)	8 409 555	2 809 312
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	138 479 900	138 479 887	138 170 575
Distribution (note 5)	(2 500 000)	(2 500 000)	(2 500 000)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	121 351 200 \$	144 389 442 \$	138 479 887 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	31 mars	31 mars
	2023	2022
	Résultats	Résultats
	réels	réels
Excédent de l'exercice	8 409 555 \$	2 809 312 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 071 523)	(116 976)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<u> </u>	(162 500)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	_	66 498
Amortissement des immobilisations corporelles	10 724 437	10 448 093
	16 062 469	13 044 427
Acquisition de stocks	(244 269)	(287 130)
Acquisition de charges payées d'avance	(1 266 155)	(642 419)
Consommation des stocks	113 728	64 172
Radiation de stocks		_
Utilisation de charges payées d'avance	640 965	682 059
Distribution	(2 500 000)	(2 500 000)
Variation de la dette nette	12 806 738	10 361 109
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(32 759 705)	(43 120 814)
Dette nette à la clôture de l'exercice	(19 952 967) \$	(32 759 705) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	8 409 555 \$	2 809 312 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie	·	·
Amortissement	10 724 437	10 448 093
Avantages sociaux futurs	(760 300)	(1 075 400)
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(993 111)	` (993 111)
	17 380 581	11 188 894
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs '	(2 153 995)	3 502 169
Stocks	` (130 541)	(222958)
Charges payées d'avance	(625 190)	` 39 640 <sup>′</sup>
Revenus reportés et acomptes des clients	(533 769)	(6 211 324)
Créditeurs et charges à payer	3 721 153 <sup>°</sup>	`1 812 658 <sup>´</sup>
	17 658 239	10 109 079
Activités de financement		
Distribution (note 5)	(2 500 000)	(2 500 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	_	66 498
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 071 523)	(116 976)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(162 500)
	(3 071 523)	(212 978)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12 086 716	7 396 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	11 415 744	4 019 643
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	23 502 460 \$	11 415 744 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la Province d'Ontario par l'entremise du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario (le « MIPSTC »). En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

La pandémie de COVID-19 et les mesures d'urgence adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux visant à atténuer la propagation de la pandémie ont continué d'avoir une incidence importante sur les exercices clos les 31 mars 2021 et 2022. Ces mesures, qui comprenaient des interdictions de voyager, des périodes de quarantaine volontaires et des règles en matière de distanciation sociale, ont beaucoup nui à la capacité de la Société à organiser des événements et à générer des revenus, ce qui a eu une incidence défavorable sur la performance financière et la situation de trésorerie de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2022.

Au cours de l'exercice à l'étude, la pandémie s'est estompée et ainsi, ses répercussions sur les activités d'exploitation de la Société n'étaient pas significatives.

### 1. Principales méthodes comptables

#### a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations, les communications, les autres revenus et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### b) Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société.

### c) Paiements de transfert

Les paiements de transfert reçus assortis ou non de critères d'admissibilité, mais assortis de stipulations, sont comptabilisés durant l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et où tous les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Un passif comptabilisé en lien avec les paiements de transfert doit être diminué et un montant équivalent de revenu doit être comptabilisé à mesure que le passif est réglé.

### d) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la Province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci ayant été comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

#### e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers (suite)

Les actifs non financiers comprennent :

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiment Mobilier, agencements et matériel informatique Améliorations locatives 50 ans De 3 à 10 ans Durée du contrat de location ou durée d'utilité si elle est inférieure – de 5 à 20 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. La Société réduit le coût d'une immobilisation corporelle lorsqu'elle peut établir qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la diminution des avantages économiques futurs soit permanente.

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie de six ans et elles sont amorties selon la méthode linéaire.

#### ii) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

### f) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du compte du client lorsque les services sont rendus. Les revenus reportés comprennent également les paiements de transfert que la Société a reçus pour lesquels la Société ne satisfait pas aux stipulations lui permettant de comptabiliser les paiements de transfert à titre de revenus.

## g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### h) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

Les états financiers étant comptabilisés au coût ou au coût amorti, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

### i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société considère les dépôts bancaires dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

### j) Prestations de retraite du personnel

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. La Société a d'autres ententes sur les avantages du personnel aux termes desquelles certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un président et chef de la direction retraité. Celui-ci sera payé selon des versements mensuels à montant fixe qui cesseront le 1<sup>er</sup> décembre 2025. La Société a également établi une convention de retraite aux termes de laquelle des prestations de conjoint sont versées au bénéficiaire d'un ancien dirigeant pour le reste de sa vie.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

### j) Prestations de retraite du personnel (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés.

#### k) Informations sur les apparentés

Il y a apparentés lorsqu'une partie a la capacité d'exercer un contrôle exclusif ou partagé sur une autre. Les principaux dirigeants et leurs proches parents, ainsi que les entités sur lesquelles ils exercent un contrôle exclusif ou partagé comptent également au nombre des apparentés. Les opérations entre apparentés sont déclarées si elles sont conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et si elles ont des incidences significatives sur les états financiers.

#### Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du document budgétaire rédigé par la direction, qui a été approuvé par le conseil d'administration le 15 décembre 2022.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

m) Normes comptables récemment adoptées

La Société a adopté les nouvelles normes comptables pour le secteur public (« SP ») suivantes pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

- a) SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
- b) SP 1201, Présentation des états financiers, SP 3450, Instruments financiers SP 2601, Conversion des devises et SP 3041, Placements de portefeuille

L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

n) Prises de position comptables futures

Ces normes et ces modifications n'étaient pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers. La direction évalue actuellement l'incidence des mises à jour des normes comptables suivantes pour les prochains états financiers de la Société.

- i) La norme comptable pour le secteur public 3400, Revenus, établit un cadre unique aux fins de la différenciation des revenus dans le but d'assurer une meilleure uniformité de la comptabilisation et de l'évaluation des revenus. Cette norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.
- ii) La Note d'orientation du secteur public NOSP-8, Éléments incorporels achetés, autorise les entités du secteur public à comptabiliser les éléments incorporels acquis dans le cadre d'une opération avec contrepartie. Cette note d'orientation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

#### 2. Mode de présentation

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la Province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le Règlement de l'Ontario 395/11 sur les paiements de transfert de la Loi sur l'administration financière exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de l'exercice où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

## 3. Revenus reportés et paiements de transfert

Les revenus reportés représentent des montants en trésorerie reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société de 19 794 617 \$ (15 734 699 \$ en 2022) et les revenus reportés en lien avec les paiements de transfert de néant (533 769 \$ en 2022). La Société n'a pas reçu de fonds du gouvernement provincial au cours de l'exercice 2022-2023.

La Société a utilisé 58 024 \$ des fonds accordés à l'exercice précédent (solde de 533 769 \$ en 2022) qui ont été comptabilisés au poste « Revenus reportés » au 31 mars 2023. Le solde des fonds a été remboursé à la Province.

La Société a reçu 1 733 900 \$ (16 100 \$ en 2022) pour l'aménagement du terrain de la gare de triage en location (note 9). Ce montant a été comptabilisé à titre de revenus au cours de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 4. Immobilisations corporelles

		Amortissement	Valeur
2022	0-24		comptable
2023	Coût	cumulé	nette
Bâtiment	255 179 193 \$	115 593 289 \$	139 585 904 \$
Mobilier, agencements et	,	,	,
matériel informatique	48 987 896	43 022 219	5 965 677
Améliorations locatives	80 852 884	64 205 085	16 647 799
Immobilisation incorporelles	162 500	23 698	138 802
р			
	385 182 473 \$	222 844 291 \$	162 338 182 \$
•			Valeur
		Amortissement	comptable
2022	Coût	cumulé	nette
Bâtiment	254 715 042 \$	109 939 034 \$	144 776 008 \$
Mobilier, agencements et			
matériel informatique	48 464 417	41 115 341	7 349 076
Améliorations locatives	78 768 991	61 065 479	17 703 512
Immobilisation incorporelles	162 500	_	162 500
-	382 110 950 \$	212 119 854 \$	169 991 096 \$
	σσε 110 σσσ φ	2.2.10.00∓ φ	100 001 000 ψ

Au cours de l'exercice, les entrées d'immobilisations corporelles se sont établies à 3 071 523 \$ (116 976 \$ en 2022).

### 5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2022 Distribution Excédent de l'exercice	142 850 705 \$ _ _	3 (107 000 000) \$ (2 500 000) —	102 629 182 \$ - 8 409 555	138 479 887 \$ (2 500 000) 8 409 555
Solde au 31 mars 2023	142 850 705 \$	G (109 500 000) \$	111 038 737 \$	144 389 442 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 5. Excédent accumulé (suite)

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien de financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à l'OOF d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 29 mars 2023, la Société a effectué le versement d'une distribution de 2 500 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2023 (2 500 000 \$ pour l'exercice 2022). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 109 500 000 \$ en distributions (107 000 000 \$ en 2022).

### 6. Avantages sociaux futurs

L'obligation au titre des prestations constituées aux termes du régime d'allocations de retraite au 31 mars 2023 se chiffre à 624 700 \$ (858 900 \$ en 2022). L'obligation au titre des prestations constituées aux termes de la convention de retraite au 31 mars 2023 se chiffre à 468 600 \$ (485 800 \$ en 2022). Les prestations de ces régimes ont cessé de s'accumuler.

Les plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2022. La *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) exige que le régime de retraite à prestations déterminées fasse préparer un rapport d'évaluation actuarielle au moins tous les trois ans.

Les autres régimes de retraite n'ont pas d'exigences législatives concernant la fréquence de l'évaluation actuarielle. L'évaluation actuarielle des régimes d'avantages de retraite la plus récente est la suivante :

- a) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi 31 mars 2021;
- b) convention de retraite 31 mars 2023;
- c) régime d'allocations de retraite 31 mars 2023.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 6. Avantages sociaux futurs (suite)

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 3 767 800 \$ (surplus de 2 851 200 \$ en 2022) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le gain actuariel net non amorti s'est établi à 3 562 900 \$ (gain actuariel de 3 816 400 \$ en 2022), ce qui a donné lieu à un passif de 204 900 \$ au titre des avantages sociaux futurs (965 200 \$ en 2022) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 63 salariés participent au régime à prestations déterminées et 185 au régime à cotisations déterminées. En 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2023, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

			2023			2022
	Régimes	Avantages		Régimes	Avantages	
	de retraite	sociaux	Total	de retraite	sociaux	Total
Charges au titre du régime						
à prestations déterminées						
Coûts des prestations de l'exercice	1 150 600 \$	42 600 \$	1 193 200 \$	744 000 \$	40 900 \$	784 900 \$
Amortissement des pertes actuarielles						
(gains actuariels)	(721 500)	23 700	(697 800)	(600 100)	39 100	(561 000)
Cotisations des salariés	(90 000)	_	(90 000)	(119 200)	_	(119 200)
Charges au titre du régime						
à prestations déterminées	339 100	66 300	405 400	24 700	80 000	104 700
Charges d'intérêts au titre du régime						
à prestations déterminées						
Coût financier de l'obligation au titre						
des prestations constituées	2 214 400	76 300	2 290 700	2 145 600	63 300	2 208 900
Rendement prévu des actifs						
des régimes	(2 317 800)	(13 000)	(2 330 800)	(2 344 600)	(13 700)	(2 358 300)
Charges (produits) d'intérêts au titre du						
régime à prestations déterminées	(103 400)	63 300	(40 100)	(199 000)	49 600	(149 400)
Charges totales (produits totaux) au titre du						
régime à prestations déterminées	235 700	129 600	365 300	(174 300)	129 600	(44 700)
regime a prestations determinees	200 100	123 000	303 300	(174 300)	123 000	(44 700)
Coût du régime à cotisations déterminées	670 000	_	670 000	403 700	_	403 700
	2.2 000		2.2000			
Charges totales au titre des régimes	905 700 \$	129 600 \$	1 035 300 \$	229 400 \$	129 600 \$	359 000 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 6. Avantages sociaux futurs (suite)

			2023			2022
	Régimes	Avantages	Total	Régimes	Avantages	Total
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	de retraite	sociaux	Total	de retraite	sociaux	Total
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice Coûts des prestations de l'exercice	41 833 600 \$	2 429 900 \$	44 263 500 \$	40 639 300 \$	2 738 700 \$	43 378 000 \$
en cours Coût financier Prestations versées	1 150 600 2 214 400 (1 568 200)	42 600 76 300 (317 800)	1 193 200 2 290 700 (1 886 000)	744 000 2 145 600 (1 695 300)	40 900 63 300 (315 100)	784 900 2 208 900 (2 010 400)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	43 630 400 \$	2 231 000 \$	45 861 400 \$	41 833 600 \$	2 527 800 \$	44 361 400 \$
Actifs prévus des régimes Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice Cotisations de l'employeur Cotisations des salariés Rendement prévu des actifs des régimes Prestations versées	46 513 500 \$ 796 700 121 900 2 317 800 (1 568 200)	601 200 \$ 266 500 - 13 000 (317 800)	47 114 700 \$ 1 063 200 121 900 2 330 800 (1 886 000)	44 178 500 \$ 792 700 83 100 2 344 600 (1 695 300)	635 200 \$ 266 500 — 13 700 (315 100)	44 813 700 \$ 1 059 200 83 100 2 358 300 (2 010 400)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	48 181 700 \$	562 900 \$	48 744 600 \$	45 703 600 \$	600 300 \$	46 303 900 \$
Amortissement des gains sur l'obligation au titre des prestations constituées Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	43 630 400 \$ 48 758 600	2 231 000 \$ 2 090 000	45 861 400 \$ 50 848 600	41 833 600 \$ 41 833 600	2 527 800 \$ 2 429 900	44 361 400 \$ 44 263 500
Ajustements liés à l'expérience	(5 128 200)\$	141 000 \$	(4 987 200)\$	- \$	97 900 \$	97 900 \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	(824 500)\$	19 300 \$	(805 200)\$	- \$	15 300 \$	15 300 \$
Amortissement des gains sur les actifs des régimes Solde de clôture prévu des actifs des régimes Actifs réels des régimes	48 204 200 \$ 46 525 900	563 300 \$ 554 900	48 767 500 \$ 47 080 800	45 703 600 \$ 46 513 500	600 300 \$ 601 200	46 303 900 \$ 47 114 700
Ajustements liés à l'expérience	(1 678 300)\$	(8 400)\$	(1 686 700)\$	809 900 \$	900 \$	810 800 \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	(269 800)\$	(800)\$	(270 600)\$	121 400 \$	100 \$	121 500 \$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées Actifs réels des régimes	48 758 600 \$ (46 525 900)	2 090 000 \$ (554 900)	50 848 600 \$ (47 080 800)	41 833 600 \$ (46 513 500)	2 429 900 \$ (601 200)	44 263 500 \$ (47 114 700)
Déficit (excédent)	2 232 700	1 535 100	3 767 800	(4 679 900)	1 828 700	(2 851 200)
Gains actuariels non amortis (pertes actuarielles non amorties)	(3 838 300)	275 400	(3 562 900)	3 689 700	126 700	3 816 400
Passif au titre des prestations constituées	(1 605 600)\$	1 810 500 \$	204 900 \$	(990 200)\$	1 955 400 \$	965 200 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le passif total au titre des prestations constituées de 204 900 \$ (965 200 \$ en 2022) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2023			2022				
	Régimes de retraite		Avantages sociaux		Régimes de retraite		Avantages sociaux	
Taux d'actualisation Rendement prévu des actifs des régimes Taux de croissance de la rémunération Taux d'indexation	5,00 5,00 3,00 1,30	% %	2,90 % - 4,50 2,25 s. o. 1,30	%	5,30 5,30 3,00 1,30	% %	2,60 % - 4,50 2,25 s. o. 1,30	%
DMERCA (en années)	6,2		9,0 – 9,9		6,7		9,0 – 10,4	

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2023	2022
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	4,86 %	4,65 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,05 %	4,05 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2040	2031

### 7. Charges

Les charges correspondent aux coûts des biens ou des services acquis pendant l'exercice que les paiements aient été faits ou que les factures aient été reçues ou non.

Les charges comprennent des salaires, des avantages sociaux (dont des avantages sociaux futurs) et des indemnités de cessation d'emploi de 24 274 159 \$ (15 721 092 \$ en 2022). Les charges générales et administratives tiennent compte d'une provision supplémentaire d'un montant de 1 340 000 \$ (néant en 2022) attribuable aux questions relatives au projet de loi 124.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

#### a) Instruments financiers

La norme comptable pour le secteur public 3450, *Instruments financiers*, exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Aux 31 mars 2023 et 2022, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

### b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée aux risques financiers suivants : le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle repère et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

### i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2023	2022
Courant En souffrance depuis moins de 30 jours	1 406 404 \$ 909 120	256 165 \$ 111 359
En souffrance depuis plus de 30 jours  Moins le compte de correction de valeur pour	24 887	257 476
créances douteuses	(39 402)	(124 662)
Total des créances clients Débiteurs non commerciaux	2 301 009 518 087	500 338 164 763
	2 819 096 \$	665 101 \$

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

### b) Gestion des risques (suite)

### ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créditeurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

### c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

### 9. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, des ordinateurs, du matériel et d'autres engagements au titre des charges de fonctionnement, comme suit :

2024	1 013 537 \$
2025	508 264
2026	397 474
2027	152 845
2028	152 497
Par la suite	3 093 260
	5 317 877 \$

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 \$ devant être versée à l'OOF (note 5) a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

### 9. Engagements (suite)

La Société a conclu un contrat de location-exploitation à valeur nominale avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario ») relativement à une parcelle de terrain sur laquelle est située une gare de triage. Le 10 mai 2023, la Société a reçu la confirmation d'Infrastructure Ontario que le contrat de location-exploitation a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2026, selon les mêmes modalités et conditions. Les états financiers actuels ne comprennent pas d'actifs, de passifs, de revenus ou de charges à ce chapitre et ne présentent que le contrat de location-exploitation à valeur nominale.